

Madame, Monsieur,

Lors des voyages et sorties scolaires, les professeurs ne sont pas en mesure de délivrer des médicaments à vos enfants. Cela concerne également les médicaments en vente libre en pharmacie type paracétamol (Efferalgan, Doliprane, Dafalgan,...) ou antispasmodique (Spasfon par exemple pour les douleurs abdominales).

Vos enfants doivent remettre aux enseignants accompagnateurs **une ordonnance** ainsi que les **boîtes de comprimés** (avec le nom de l'élève inscrit sur la boîte) accompagnés d'une autorisation parentale de délivrance de médicaments par l'enseignant, datée et signée (coupon ci-joint à remplir). Seuls les traitements spécifiés sur l'ordonnance pourront être délivrés. **En aucun cas, même pour un mal de tête ou des douleurs abdominales, l'enseignant ne pourra donner d'autres médicaments que ceux indiqués sur l'ordonnance.**

Particularité pour les enfants atteints de maladies et/ou allergies connues du collège : les familles ont établi un Projet d'Accompagnement Individualisé en début d'année scolaire auprès de l'infirmière et les élèves partiront avec leur trousse de secours et/ou l'ordonnance et les comprimés associés. Les enseignants accompagnateurs seront avisés de la situation et devront remettre les trousse de secours à l'infirmerie dès la fin du voyage/de la sortie scolaire.

Merci de prendre vos précautions auprès de vos médecins de famille pour vos enfants susceptibles d'être malades durant le voyage. En cas d'urgence, les enseignants s'adresseront aux médecins ou service d'urgence sur place.

Mme Poret et Mme Peignon

Infirmières scolaires

✂.....

### AUTORISATION PARENTALE DE DELIVRANCE DE MEDICAMENTS

**NOM DE L'ELEVE** : ..... **CLASSE** : .....

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ représentant(e) légal(e) de l'élève \_\_\_\_\_ autorise si besoin les enseignants accompagnateurs du voyage en Angleterre du 16 au 21 avril 2018 à délivrer les traitements indiqués sur l'ordonnance et je certifie que mon enfant est capable de prendre ses médicaments seul.

**ORDONNANCE CI-JOINTE** (cochez cette case pour vous assurez que l'ordonnance est jointe au dossier)

DATE et SIGNATURE

Dossier suivi par  
M. LEGAGNEUX – Principal

Téléphone  
02 32 74 05 40

Fax  
02 35 21 38 52

Mél.  
[0760053v@ac-rouen.fr](mailto:0760053v@ac-rouen.fr)

Site internet :  
[raouldufy.arsene76.fr](http://raouldufy.arsene76.fr)

25 rue Dicquemare  
76600 LE HAVRE